

Dates et procédure de planification

Assemblée des membres des associations régionales

Olten, le 12 décembre 2024

Tenue de l'assemblée des membres ordinaires (AM ord.)

- Principe: L'AdM ord. de l'association régionale a lieu chaque année et dans les trois mois suivant la fin de saison (30 juin).

Annnonce de date et convocation

- Au minimum 60 jours avant la date de l'AdM ord.
 - Annonce de la date, horaire, lieu
 - OST, ZHV
 - AG+, IHV, NWS, BeJu, ROM → (30 jours selon les statuts ¹⁾)
 - Amendements à l'intention du comité régional
 - Comité régional
 - ❖ ZHV

Remarque: ¹⁾ Recommandation que les 5 associations régionales AG+, IHV, NWS, BeJu et ROM communiquent également l'annonce de leur AdM ord. à leurs clubs membres 60 jours avant la date; ceci avec la demande que les éventuels amendements émanant des clubs soient communiqués le plus rapidement possible au comité de l'association régionale.
La suite des dates de dépôt des amendements et de la convocation définitive de l'AdM ord. ne fonctionne pas avec «30 jours avant l'AG ordinaire»!

Amendements des clubs

- Amendements des clubs avant l'AdM ord.:
 - ZHV
 - Au plus tard 60 jours avant l'AdM ord.
 - OST:
 - Au plus tard 5 semaines avant l'AdM ord.
 - AG+, IHV, NWS, BeJu, ROM:
 - Au plus tard 30 jours avant l'AdM ord.

Convocation définitive

- Au minimum 30 jours avant l'AdM ord.:
 - Ordre du jour
 - Proposition d'élection pour
 - La présidence du comité
 - Nouveau membre du comité
 - Membre de révision
 - Amendements du comité
 - Les documents suivants sont envoyés avec l'invitation ordinaire:
 - ❖ Ordre du jour
 - ❖ Liste des clubs membres, leurs nombres de membres et voix
 - ❖ Liste des propositions d'élection, présentation des personnes
 - ❖ Procès-verbal de l'AdM ord. ou extraord. précédente
 - ❖ Rapport annuel de la présidence
 - ❖ Comptes annuels de la saison écoulée (01.07. – 30.06.)
 - ❖ Bilan en date du 30.06.
 - ❖ Rapport de révision en date du 30.06.
 - ❖ Budget de la saison à venir (01.07. – 30.06.)
 - ❖ Autres documents selon l'association régionale, p.ex.
 - Comptes KZHV (notamment HRV OST)
 - Évolution des licences par association (notamment HRV OST)

Préparation AdM

- Au minimum 3 – 5 jours avant l'AdM ord. :
 - Check-list
 - Ordinateur portable, projecteur, écran/toile avec présentation/ordre du jour
 - Liste de présence des
 - ❖ Clubs membres
 - ❖ Invités (services, administration, associations sportives)
 - Ordre du jour sur les tables
 - Détermination des scrutateurs

- Détermination de la tenue du procès-verbal
 - Sujets Recherche de fonds:
 - ❖ Contributions à l'intention et par la FSH
 - ❖ Contributions publiques (J+S, cantons, etc.)
 - ❖ Contributions Lotterie romande-fonds sportifs
 - ❖ Contributions de sponsors/donateurs
 - ❖ Capital de l'association régionale
 - Év. Nomination de membres d'honneurs régionaux
-

Remarques générales concernant la tenue de l'AdM

- Règle actuelle ARH Romandie:
 - L'AdM ord. ou extraord. peut être tenue en ligne. L'AdM peut se tenir en présence des membres ou de manière virtuelle. Lors de l'AdM ordinaire, les clubs membres décident du mode de réunion (présentiel ou virtuel) pour l'année à venir. Lors d'une assemblée extraord., le comité de l'association régionale décide du mode de réunion.
- Communication:
 - La communication entre la fédération et les associations régionales ainsi que les clubs se fait par e-mail.

Section Régions & Clubs

Adressé – Présidences / membres des comités régionaux 01 – 10
aux: – Site web FSH → Régions → Documents généraux
Annexes: –